

Journée régionale d'accès au droit
Jeudi 12 octobre



ACCÈS AU DROIT

DES PROFESSIONNELLS DU DROIT RÉPONDENT GRATUITEMENT À VOS QUESTIONS.

Pour tout renseignement contactez :

Point d'Accès au Droit Communautaire
Maison de la Jeunesse et de la Vie Associative (MJVA)
5 Place de la Marne - 62150 HOUDAIN
03 62 61 48 90
pad@bethunebruay.fr
9h à 12h - 14h à 17h



Logement

Travail

Consommation

Voisinage

Victimes

Divorce

Surendettement

Pension alimentaire

Qu'est ce que l'Accès au Droit ?

L'accès au droit vise à permettre à toute personne quels que soient son niveau de revenu, son lieu de vie, son âge, son sexe, sa nationalité, sa situation éventuelle de handicap de connaître ses droits et ses obligations avant, pendant ou après une procédure judiciaire, et être en mesure de les mettre en oeuvre.

Toute personne souhaitant obtenir une information sur ses droits et /ou obligations a la possibilité de bénéficier d'un premier entretien d'écoute et d'orientation et si besoin d'une consultation juridique avec un professionnel du droit ou une information juridique avec une association.

L'accès au droit est gratuit

Dans le cadre de cette journée, vous pourrez notamment vous adresser à

Un professionnel du droit : avocat pour toutes informations juridiques générales, notaire pour toutes questions relevant du droit des successions et droit notarial, huissier de justice pour toutes informations sur les procédures de recouvrement, saisine du juge de l'exécution etc.

Une association œuvrant dans l'accès au droit : (liste non exhaustive)

Par exemple :

- **Conciliateur de justice :** informations sur la conciliation, règlement amiable de petits litiges.
- **Délégué du défenseur des droits :** informer les citoyens qui rencontrent des difficultés avec l'administration ou sont victimes de discrimination.
- **CIDFF (Centre d'information sur le droit des femmes et des familles) :** informations juridiques générales destinées à un public essentiellement féminin.
- **AVIJ 62 (Aide aux Victimes et Informations Judiciaires du Pas-de-Calais) :** informations et aide à destination des victimes.
- **UDAF62 (Union Départementale des Associations Familiales) :** pour toutes questions concernant les conflits familiaux, les obligations alimentaires,
- **CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie) :** si vous avez un litige avec un fournisseur ou prestataire de services (gaz, électricité, téléphone, logement....)
- **EPDEF (Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille) :** si vous rencontrez des difficultés dans vos fonctions parentales.
- **Familles de France service "action éducative et budgétaire" et ORGECO (organisation générale des consommateurs) si vous rencontrez des problèmes en droit de la consommation, ou si vous souhaitez un accompagnement dans le cadre d'une procédure de surendettement.**
- **ADIL (Agence D'Information sur le Logement) qui a pour vocation d'offrir au public un conseil personnalisé dans le domaine juridique, financier ou fiscal sur toutes les questions relatives à l'habitat. Cette information avant tout préventive, permet à l'usager de mieux connaître ses droits, ses obligations et les solutions adaptées à son cas.**

D'autres professionnels seront également présents pour vous renseigner : SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation), ASEJ (Association Socio-Judiciaire), CAF (Caisse d'Allocations Familiales), CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), Pas-de-Calais Habitat, Maison du Département et de la Solidarité...



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane